

## **Conférence du lundi 5 mars 2012 au Jardin des Avelines**

Monsieur Henri LE SAINT

Responsable des formations sur l'Europe au sein de l'association « Easy Europe »

### ***Le fonctionnement des institutions et du Parlement depuis le Traité de Lisbonne***

L'Union Européenne représente 27 pays dont 17 dans la zone Euro, 500 millions d'habitants ; 4,2 millions de km<sup>2</sup>

Le traité de Lisbonne, dernier traité ratifié par les états membres, fixe l'ensemble des compétences de l'Union Européenne qui possède ses propres institutions et instances communautaires.

#### **Le Parlement Européen**

Depuis 1979 il est élu pour 5 ans au suffrage universel direct par les citoyens. Les 754 députés sont placés dans l'hémicycle suivant leur parti politique. Plus la majorité est large, plus elle s'impose au sein du Parlement. En ce moment, la commission est plutôt faible depuis la nomination de M. Barroso pour son 2<sup>e</sup> mandat.

Le Parlement partage avec l'Union Européenne le pouvoir législatif et en valide le budget. 20 commissions préparent le travail en sessions plénières chaque mois à Strasbourg puis en commissions à Bruxelles. Ce transfert est critiqué par certains mais la France tient au siège de Strasbourg. Un député en France ne peut être aussi député européen. Le salaire est identique.

Un secrétaire d'Etat assure la liaison avec les Institutions Européennes. À Paris, une représentation du Parlement Européen et de la Commission Européenne siègent à côté de l'Assemblée Nationale.

#### **Le Conseil de l'Union Européenne**

Il représente les gouvernements des états membres. La présidence du Conseil est assurée par chaque état membre, par rotation. Dans le monde, l'Union Européenne est représentée dans 136 pays.

#### **La Commission Européenne**

Elle représente les intérêts de l'Union dans son ensemble.

**La Banque Centrale Européenne** (union douanière, politique de la concurrence, politique monétaire, politique commerciale...)

**La Cour des Comptes** contrôle le financement des activités de l'U.E.

**La Cour de justice** veille au respect de la législation européenne et gère les litiges entre la Commission Européenne et un état membre pour non respect du traité ou entre la Commission Européenne et une entreprise et un état membre

### **Répartition des compétences entre l'Union Européenne et les Etats Membres**

Compétences exclusives dans les domaines où l'U.E. est le seul acteur pour la politique de la concurrence :

La politique monétaire

La politique commerciale commune

Certains accords internationaux

Compétences partagées :

Elles incluent les domaines qui interviennent dans la vie quotidienne des États membres et peuvent varier à chaque traité. Par exemple pour la politique agricole commune qui intéresse particulièrement la France, le Parlement ne pouvait que donner son avis, maintenant il peut participer directement à une partie des décisions, ce qui entraîne son renforcement et son développement.

L'Europe a établi des institutions sociales — comme la sécurité sociale — mais il n'y a pas de coordinations entre les salaires.

### **La Zone Euro**

L'Union Européenne réunit 27 pays dont 17 n'appartiennent pas à la zone euro. Lors du traité de Maastricht (1992), la Grande-Bretagne et le Danemark ont choisi d'être hors zone euro. La Pologne et la Lituanie travaillent au projet d'entrer dans l'euro. La Croatie devrait entrer en 2013 et la Serbie est un candidat accepté. Des négociations d'adhésion ont commencé pour l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM). La Turquie pose quelques problèmes en raison des droits de l'homme et de l'espace aérien de Chypre non respectés. L'Islande procédera à un référendum avant sa candidature. Dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la « règle d'or » dans un pays, le déficit sera limité à 0.5% et quand la dette excèdera 60% du PIB, il faudra la réduire de 20% par an.

Si un pays sort de l'euro, la monnaie nationale favorisera l'exportation mais la dette restera calculée en euros. La faillite d'un état entraîne une grande misère ainsi que son isolement. Chaque état reste souverain, on ne peut guère le mettre sous tutelle. L'Europe assure le soutien des pays les plus forts aux plus faibles, ce qui préserve son unité.

### **Chronologie de la crise**

2009 : La Grèce annonce que son déficit n'est pas de 6% mais de 10, puis de 12,7%. Début de la crise.

printemps 2010 : plan d'aide à la Grèce EESF+FMI total 110ME( en 6 tranches)

septembre 2010 : la commission lance une réforme de l'UE, et surtout du pacte de stabilité

novembre 2010 : l'Irlande entre dans la crise, déficit excessif, emprunts à 14% aide 85Meuro

décembre 2010 : contagion au Portugal et Espagne. Peur effondrement de la zone Euro

hiver 2011 : plan France-Allemagne rejeté

- Pas d'indexation des salaires sur l'inflation

- Reconnaissance des diplômes pour faciliter la mobilité

- Ajustement des systèmes de retraite sur la démographie

- Inscription de la « règle d'or » dans la constitution

mai 2011 : en Grèce, on envisage de faire participer le secteur privé pour 21% et l'U.E.

impose un plan d'austérité

automne 2011 : adoption du « six-pack »

9 décembre 2011 : le 16<sup>e</sup> sommet européen prévoit un accord pour modifier les traités en renforçant le pacte de stabilité et en maintenant l'indépendance de la BCE. Le Parlement Européen est associé aux travaux.

L'Union Européenne a pour objectif d'établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, de sauvegarder la paix, de rechercher l'unité politique et d'assurer, par une action commune, le progrès économique et social.